



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

ADMINISTRATION

AM\_2022\_24

# Arrêté municipal

*Alignement individuel*  
*Rue des Artisans*

Le Maire de Mignovillard,

- Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voie routière,
- Vu la demande présentée le 14 juin 2022 par M. Olivier COLIN, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de la SCI DES ALPIERRIS, représentée par M. Pascal FEBVRE, par laquelle il sollicite l'indication de l'alignement au droit de la propriété située 22 rue de Nozeroy, cadastrée ZI 117 et jouxtant la rue des Artisans,

## ARRÊTE


- Article 1<sup>er</sup> : **Alignement**  
L'alignement de la rue des Champs au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée : C-D, conformément au plan cadastral joint au présent arrêté.
- Article 2 : **Responsabilité**  
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
- Article 3 : **Formalités d'urbanisme**  
Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.  
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.
- Article 4 : **Validité et renouvellement de l'arrêté**  
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **UN** an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.
- Article 5 : A défaut pour le pétitionnaire et le bénéficiaire de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, ils seront poursuivis pour contravention de voirie.

Article 6 : M. le Maire de Mignovillard, le pétitionnaire et le bénéficiaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 16 juillet 2022

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE



<b>MIGNOVILLARD</b> Section ZI n° 117 "Sur les Isles"	<b>Propriété SCI des Alpierris</b> <b>PROPOSITION D'ALIGNEMENT</b>
 <b>SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"</b> Géomètres - Experts 95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS Tél : 03.84.52.01.17	<b>Echelle : 1/250</b>
	21/05/2021      Dossier 200796

— Proposition d'Alignement  
La limite C-D fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement.

**Légende:**

- ✦ Clou
  - ⊙ Borne nouvelle OGE
  - X — Clôture (barbelés)
  - Application du plan cadastral
- En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

